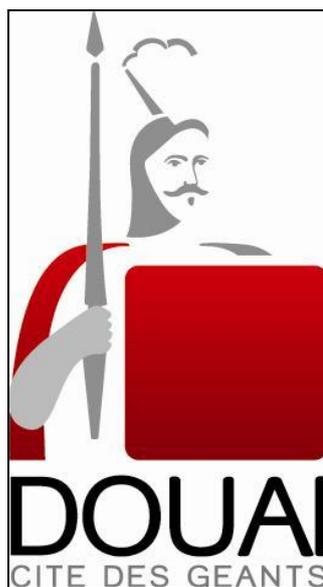


VILLE DE DOUAI



CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2018**

Sous la Présidence de Monsieur Frédéric CHÉREAU, Maire

- : - : - : -

(Il est procédé au vote)

(La délibération 15.7 est adoptée à l'unanimité)

Je vous remercie.

15.8. Charte d'engagement - Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens

M. le Maire.- Si vous en êtes d'accord, je vous propose sur table une délibération qui n'était pas dans le dossier de conseil, mais en l'occurrence il y a une petite question de délai.

Les élus de la majorité souhaitent que nous puissions adhérer à la charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens ».

Nous n'avons pas encore de date de signature en tête, et finalement une date de signature s'organise à Paris le 28 septembre pour tout un ensemble de collectivités.

Nous avons pensé, avec la CAD qui souhaite adhérer aussi -je pense que c'est une très bonne chose que la CAD adhère- qu'il serait bien que nous puissions y aller et signer ensemble le 28 septembre.

Il faut donc m'y autoriser dès maintenant, moi ou mon représentant puisqu'il n'y aura pas d'autre conseil d'ici là.

C'est la raison pour laquelle je vous présente cette délibération.

Vous avez le texte de la charte d'engagement. Ce n'est pas une charte spécifiquement douaisienne ; c'est celle que le réseau « environnement santé » propose à tous les signataires.

Elle comporte cinq engagements principaux :

- interdire l'usage des produits phytosanitaires et biocides.

C'est ce que nous sommes en train de faire et que nous avons déjà très largement accompli.

- réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation.

Nous y travaillons à la cuisine centrale et, à la limite, on pourrait élargir au-delà des questions d'alimentation. Il y a l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans les peintures, solvants, etc, sur les meubles ou sur les revêtements muraux dans les crèches, dans les écoles. Ce sont des choses auxquelles nous sommes en train de nous atteler avec le service des bâtiments.

- favoriser l'information de la population, des professionnels de santé,

des personnels.

- mettre en place des critères d'éco-conditionnalité interdisant les perturbateurs endocriniens dans les contrats et les achats publics.
- informer tous les ans les citoyens sur l'avancement des engagements pris.

C'est une charte d'engagement qui n'emporte pas forcément d'augmentation des dépenses, ni même de contribution à une association. Néanmoins, il faut l'accord du conseil municipal pour pouvoir signer cette charte.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

M. AVENEL.- Personnellement, je me félicite que la ville s'engage sur le sujet des perturbateurs endocriniens en rejoignant cette espèce de collectif qui a pour objet d'échanger des expériences et de mettre en place des bonnes pratiques.

C'est un sujet qui paraît parfois un peu difficile à cerner dans la mesure où l'on vit avec ces perturbateurs endocriniens en utilisant les produits quotidiens ; ils ont même un côté séduisant puisque cela donne un certain nombre d'odeurs et de fragrances plaisantes.

En fait, les ravages au niveau de la santé sont considérables.

Pour avoir participé à la journée nationale sur la pollution de l'air à l'école des mines, je tiens à rappeler par exemple que la pollution atmosphérique représente pour les Hauts de France 6 100 morts annuellement.

Pour imaginer ce que cela signifie, il faut savoir que, au niveau de la sécurité routière sur le territoire national, nous étions à 18 000, et Dieu merci nous sommes tombés à 3 500 décès par an.

Il faut savoir aussi que cela frappe de façon indéterminée toutes les couches sociales de la population, les plus défavorisés étant doublement victimes de ce genre de chose.

Je crois donc que, en signant cette charte, la ville est tout à fait dans son rôle, et au niveau de la santé publique elle montre une volonté vraiment affirmée.

Personnellement, je trouve que l'on est vraiment sur un chemin qui sera certainement tortueux, mais qui est le bon.

M. le Maire.- C'est à mettre en regard du nombre de décès moyen annuel sur les Hauts de France qui est d'un peu plus de 1 % de la population, c'est-à-dire environ 60 000 décès par an. Cela veut dire qu'un décès sur dix est dû aux perturbateurs endocriniens.

Nous n'avons qu'à nous féliciter que la CAD ait pris le même chemin avec beaucoup de détermination. Que nous soyons deux à la signer est une très bonne

chose.

J'ai aussi demandé au réseau « environnement santé » que, entre collectivités, nous puissions travailler à nous outiller. Intégrer des critères d'éco-conditionnalité ne s'improvise pas. Savoir acheter astucieusement des produits non nocifs comme des peintures murales, des meubles, notamment pour les crèches, ne s'improvise pas non plus. Il faut connaître les bons critères, savoir regarder et choisir.

Il faudrait que nous ayons une petite structure, comme Adopta sur l'installation de chaussées drainantes, qui nous aide à bien faire.

Je pense que c'est un chantier que les collectivités adhérentes pourront lancer dans les années à venir.

M. AVENEL.- Il faut convaincre aussi les personnels municipaux ou les usagers de nos services que c'est une question essentielle. Je crois que la santé du personnel est souvent exposée par sous-évaluation ou par ignorance des risques occasionnés.

Le travail avec des produits chimiques suppose des moyens de préservation individuels, mais on peut aussi chercher à éviter des peintures trop agressives et qui donnent parfois l'impression de sentir le propre. On a assimilé la notion de propre à certaines odeurs qui sont en fait extrêmement délétères.

M. le Maire.- Sur la question des produits ménagers, qui est une source importante de perturbateurs endocriniens, nous avons relancé notre marché de produits ménagers pour une courte durée de façon à pouvoir, dans l'intervalle, réfléchir au prochain marché et le modifier en profondeur, regarder si nous pouvons acheter des produits complètement différents, former nos agents à d'autres usages, sachant que certains agents, déjà sensibilisés à cette question, apportent leurs propres produits et essaient de nettoyer différemment.

M. AIT EL HADJ.- Sur ce marché, l'ouverture des enveloppes se faisait aujourd'hui avec Jean-Michel LEROY. Ce marché est de deux ans. Les services se laissent deux années justement pour travailler avec des nouveaux produits notamment bios.

M. le Maire.- C'est donc une démarche au long cours, mais une démarche déjà engagée.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. SENAUX.- Oui.

Serait-il envisageable de faire un audit sur la présence de perturbateurs endocriniens dans les structures municipales ?

M. le Maire.- Je ne sais pas ce que coûte un audit systématique et qui serait capable de nous le faire, mais nous allons nous-mêmes nous interroger sur les sources